

à propos



à la une

## L'édito de Jean-Pierre Costes

### Solidarité : du concret

Pour l'Ircantec, la solidarité intergénérationnelle est en quelque sorte un « principe actif » et le régime s'attache à lui donner une traduction concrète, tels que les événements de ces dernières semaines l'illustrent : face aux violentes intempéries qui ont touché l'Aude, notre Conseil d'administration a mobilisé un soutien financier exceptionnel afin d'aider les retraités de l'Institution, éligibles à son action sociale, à affronter les frais matériels.

Organisée dans le cadre de la Semaine de la finance responsable, notre rencontre annuelle a été renforcée par la participation de témoins de différents pays, donnant parallèlement un écho important à notre vision d'investisseur responsable attentif à préserver le capital environnemental, humain et financier.

Enfin, nous ne pouvons que nous réjouir de la mention faite par le Conseil d'orientation sur les retraites, dans son dossier sur les « Engagements, réserves et dettes du système de retraite », lorsqu'il souligne la gestion vertueuse de l'Ircantec, dont les réserves de précaution démontrent le double engagement de pérennité et de solvabilité.

**Jean-Pierre Costes,**  
Président du Conseil d'administration ●



## Les retraités et les retraites : quelle cartographie en 2016 ?

Éditée par la Drees, l'édition 2018 de l'enquête « Les retraités et les retraites » est parue en mai dernier. Cet ouvrage complet de plus de deux cent cinquante pages dresse un panorama précis de la retraite en France. Tous les acteurs du secteur sont évoqués, dont l'Ircantec.

Compilant de multiples enquêtes statistiques menées auprès d'organismes de gestion de régimes de retraite, obligatoires ou facultatifs, l'enquête annuelle de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) fait référence sur la place nationale. Son édition 2018, rassemblant les résultats pour 2016 et les années précédentes, ne fait pas exception, décrivant la population des retraités, les conditions de départ à la retraite, le montant des pensions...

### Des données à retenir

L'ouvrage nous indique que, fin 2016, 16,1 millions de personnes sont retraitées de droit direct, un chiffre en hausse de 0,9 % sur l'année. Parmi ces retraités de droit direct, la part des femmes continue d'augmenter, passant de 50,8 % en 2004 à 52 % en 2016. À noter par ailleurs, que 13,2 millions de retraités de droit direct reçoivent, en 2016, une pension de base de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et 11,3 millions une pension complémentaire de l'Arrco. Plus globalement, un tiers des retraités perçoit des pensions de plusieurs régimes de base ou intégrés. Et, comme évoqué dans *Le Point sur l'i* n° 19, l'âge de départ moyen à la retraite est toujours plus tardif : en 2016, l'âge conjoncturel de départ à la retraite s'établit ainsi à 61,8 ans, soit plus 1 an et 4 mois depuis 2010. Logiquement, le taux de retraités à 60 ans est donc en baisse sensible : il est passé de 64 % en 2010 à 30 % en 2013.

### Montant des pensions et cumul emploi-retraite

Fin 2016, la pension mensuelle des retraités de droit direct s'établit en moyenne à 1389 euros, en hausse de 0,4 % par rapport à 2015. Les femmes perçoivent en 2016 une pension d'un montant inférieur de 38,8 % à celui des hommes, l'écart étant toutefois ramené à 24,9 % si l'on tient compte de la pension de réversion et de la majoration pour enfants. Toujours en 2016, et selon l'enquête Emploi de l'Insee, 3,3 % des retraités de 55 ans et plus résidant en France cumulent pension et activité professionnelle, plus de 40 % ayant le statut de cadre ou d'indépendant.

### Le cas particulier de l'Ircantec

Bien évidemment, l'enquête annuelle de la Drees évoque à de nombreuses reprises l'Ircantec. L'étude indique ainsi qu'au 31 décembre 2016, près de 2 millions de retraités sont liés au régime (1 988 000 exactement), dont 84 000 nouveaux retraités (contre 80 000 en 2015) et 40 % d'hommes. Par ailleurs, en euros constants, la pension de retraite a diminué de 0,6 % entre 2015 et 2016, ce qui correspond à l'évolution constatée dans l'ensemble des régimes.

Enfin, à l'Ircantec, le montant annuel de la pension brute (hors majoration pour enfants) s'établit en moyenne à 116 euros, le chiffre étant de 150 euros pour les nouveaux retraités.

## LES PRINCIPAUX CHIFFRES CLÉS DES RETRAITÉS EN FRANCE, EN 2016

- **16,1 millions**, le nombre de retraités de droit direct à fin 2016, dont **1,1 million** résident à l'étranger
- **676 000**, le nombre de nouveaux retraités en 2016
- **33 %**, la part des retraités de droit direct polypensionnés
- **4,4 millions**, le nombre de personnes qui perçoivent une pension de réversion
- **553 000**, le nombre de personnes bénéficiant d'une allocation du minimum vieillesse
- **61 ans et 10 mois**, l'âge moyen conjoncturel de départ à la retraite fin 2016 (**62 ans et 1 mois** pour les femmes et **61 ans et 6 mois** pour les hommes)
- **34 %**, la part des assurés partant à la retraite avant 62 ans et **18 %** la part de ceux partant à la retraite après 65 ans
- **1 461 euros**, le montant moyen brut de la pension de droit direct fin 2016 (majoration pour enfants incluse) et **42 %** l'écart de pension entre les femmes et les hommes

Pour lire l'étude intégrale : [https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/retraites\\_2018.pdf](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/retraites_2018.pdf) ●

## Pétrole et gaz : quelle feuille de route pour les investisseurs ?

Du 27 septembre au 4 octobre 2018 s'est tenue la Semaine de la finance responsable. Dans ce cadre, l'Ircantec avait organisé la rencontre-débat « Les énergies fossiles : l'engagement actionnarial, une alternative au désinvestissement ? ». Objectif : évaluer la compatibilité du secteur du pétrole et gaz avec une trajectoire limitée à + 2° C.

En introduction, Jean-Pierre Costes a rappelé la feuille de route ISR « simple, pragmatique et progressive » de l'Ircantec. Il a toutefois souligné que l'institution avait été pointée, parmi d'autres, comme soutenant des projets contraires à ses engagements. « Dès lors, le sujet de notre table ronde s'est imposé comme une évidence », a-t-il affirmé, avant de présenter le plan d'action adopté par le Conseil d'administration le 26 septembre pour les deux prochaines années. Objectif : réduire l'exposition du régime aux énergies fossiles, en cohérence avec la trajectoire 2 °C. Parmi les décisions : cession des obligations détenues en *pétrole et gaz*, désinvestissement en 2019 des entreprises hors Union européenne à l'activité non compatible avec la trajectoire 2 °C, évaluation d'ici à 2020 de son allocation stratégique d'actifs et de son exposition au secteur. Commissaire générale du développement durable, Laurence Monnoyer-Smith a souligné ensuite l'engagement bas carbone de la France, avec 32 milliards d'euros investis en 2016. Des investissements devant atteindre 40 à 75 milliards d'euros annuels d'ici à 2030.

### Deux tables rondes animées par Novethic

Au cours de la première, quatre intervenants ont échangé sur les « Enjeux liés au secteur pétrolier et gazier » : Nicole Notat (Vigeo-Eiris), Pascal Canfin (WWF France), Pierre Habbard (Tuac-OCDE) et Nathan Fabian (représentant les Unpri<sup>(1)</sup>). « En investissant chez un des acteurs des énergies fossiles, il faut examiner son scénario 2 °C, mais aussi son Capex, en analysant plutôt le flux que le stock, c'est-à-dire la destination des investissements (pétrole, gaz ou énergies renouvelables) », a souligné Pascal Canfin. Intitulée « Les stratégies des acteurs », la deuxième table ronde a donné la parole à Anne Chassagnette (directrice RSE Engie), Vincent Dufief (relations investisseurs de Total), Oliver Grayer (directeur du IIGCC<sup>(2)</sup>), Laetitia Tankwee (conseillère du président de l'Ircantec) et Nadine Viel Lamare (directrice du développement durable chez Första AP-Fonden). « Le pétrole et le gaz ont leur place dans la transition, a affirmé Vincent Dufief. Nous produisons toujours du pétrole pour répondre à une demande, mais sa part dans le mix énergétique décroît. » Il a détaillé les investissements de Total pour une énergie bas carbone : solaire, acquisition de Saft<sup>(3)</sup>, transformation 100 % bioénergie de la raffinerie de La Mède, etc. De son côté, Anne Chassagnette a affirmé son ambition d'arriver à « un 100 % biogaz possible en 2050 ». « Tout cela va dans la bonne direction, commentait Laetitia Tankwee. Mais la question est celle de l'adéquation entre le rythme de la transition et les défis à relever. Nous avons tendance à demander aux entreprises de faire plus et plus vite. » Laetitia Tankwee a souligné que le régime n'a pas fait le choix de se désinvestir du secteur pétrolier et gazier mais vise des investissements ciblés, cohérents avec sa charte et l'accord de Paris. ●

(1) United Nations Principles for Responsible Investment

(2) Institutional Investors Group on Climate Change

(3) Fabricant français de batteries acquis en 2016 par Total

## Le point sur la DSN

**Obligatoire pour les entreprises de la sphère privée depuis 2017, la Déclaration sociale nominative – DSN – va être progressivement étendue à la sphère publique concernant, de fait, l'Ircantec, qui s'est d'ores et déjà emparée du dossier. Explications.**

Un choc de simplification... L'objectif de la Déclaration sociale nominative — la fameuse DSN — est bien d'automatiser et de simplifier les déclarations sociales relatives aux salariés. Obligatoire depuis 2017 pour toutes les entreprises de la sphère privée (employeurs du régime général et agricole), le fichier DSN remplace plusieurs déclarations dont la Déclaration annuelle des données sociales (DADS). Disponible *via* le site [net-entreprises.fr](http://net-entreprises.fr), la DSN repose, elle, sur la transmission unique, mensuelle et dématérialisée des données issues de la paye et sur des signalements d'événements, dans le mois ayant eu un impact sur la paie (maladie, maternité, changement d'un élément du contrat de travail, fin de contrat...).

### L'Ircantec sur le pont

Depuis 2017, l'Ircantec reçoit les DSN de 5 % des employeurs qui relèvent du régime et qui sont du secteur privé. Une extension de la DSN aux employeurs de la sphère publique est prévue progressivement. À partir de 2020 – et sur trois ans – elle intégrera également les DSN de plus de 50 000 employeurs du public. Jusqu'à la généralisation de la DSN à l'ensemble des employeurs, l'Ircantec intégrera en parallèle les déclarations selon les deux normes différentes en vigueur, et ce en dépit de leur périodicité différente. Une mécanique extraordinaire, qui réclame agilité et rigueur de la part des gestionnaires du régime, indispensables pour mener à bien les éventuelles régularisations nécessaires et faire face aux difficultés rencontrées par certains employeurs. Pour aider ces derniers à négocier au mieux le virage, l'Ircantec a par ailleurs mis en place un accompagnement précis, dont les messages ont été conçus en cohérence avec ceux délivrés par le groupement d'intérêt public Modernisation des déclarations sociales (GIP MDS) : mailing, partage d'informations et échanges téléphoniques personnalisés pour les accompagner dans leurs mises à jour et les orienter, le cas échéant, vers les sites spécialisés. L'objectif étant une bonne alimentation des comptes individuels retraite des agents. ●

en bref



### Réserves de précaution : un engagement intergénérationnel

Dans son étude « Engagements, réserves et dettes du système de retraite », parue en juillet 2018, le Conseil d'orientation sur les retraites (COR) souligne de façon positive la gestion de l'Ircantec, dont les réserves de précaution cumulent 10,9 milliards d'euros fin 2017. Cette gestion satisfait à la fois les critères de solvabilité et les valeurs de solidarité intergénérationnelle du régime.

Pour les régimes de retraite par répartition, certains fonds de financement à moyen et long terme sont mis en place dans une logique de précaution. Leur objectif est alors de couvrir les besoins en financement en cas de ralentissement conjoncturel ou d'évolutions non anticipées, qu'il s'agisse de comportements de départ en retraite ou de chocs démographiques, comme le souligne le COR dans son étude. Prenant notamment l'exemple de l'Ircantec, le COR indique que la constitution de réserves de la part de certains régimes « permet de mieux répartir dans le temps et entre les générations l'ajustement de leurs paramètres ».

En 2017, les réserves de précaution constituées par l'Ircantec n'atteignaient pas moins de 10,9 milliards d'euros, ce qui représente près de trois années de prestations. Traduisant la bonne gestion de l'Ircantec, dont le résultat excédentaire s'est élevé à 947 millions d'euros en 2017, ces réserves sont avant tout le reflet d'une volonté forte de pérennité de la part du régime. Ainsi, depuis la réforme engagée en 2008 par l'Ircantec, l'un des critères de solvabilité impose de disposer sur un horizon de vingt ans d'un montant de réserves équivalent au minimum à une année et demie de prestations. En outre, une contrainte de pérennité commande que le versement des pensions doive être assuré, sur une durée de trente ans, par les cotisations futures et les réserves du régime. De fait, cette vision de long terme, qui caractérise ce double engagement de solvabilité et de pérennité, place les intérêts présents et futurs de ses bénéficiaires et de ses cotisants au centre du jeu, en pleine cohérence avec la valeur principale de l'institution : la solidarité intergénérationnelle.

Cette vision de long terme oriente également la politique d'investissement de l'Ircantec. Depuis l'adoption de sa démarche d'investisseur socialement responsable (ISR) en 2009, 100 % de ses réserves sont gérées selon des principes ISR. Une démarche mise en avant, elle aussi, dans le rapport du COR.

**Pour consulter le rapport en intégralité :** <http://www.cor-retraites.fr/article527.html>

**Pour lire la synthèse de l'étude, en bref :** <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-4305.pdf> ●

## De moins en moins d'énergies fossiles en portefeuille

**Plus que jamais positionnée en tant qu'investisseur socialement responsable (ISR), l'Ircantec a mis en place une stratégie globale visant à soutenir l'économie bas carbone.**

Favoriser, *via* les valeurs choisies en portefeuille, les entreprises dans une baisse générale des émissions de gaz à effet de serre tout en aidant au développement des énergies renouvelables, tel est l'objectif de l'Ircantec. Cette ambition, déjà marquée par l'exclusion des valeurs charbon du portefeuille en 2016, connaît un nouvel élan cet automne. Le Conseil d'administration du 26 septembre dernier a en effet validé une stratégie de diminution progressive de ses investissements dans les entreprises étroitement liées aux énergies fossiles, à l'horizon 2019. Concrètement, l'Ircantec n'investira plus dans les obligations des secteurs pétrole et gaz pour ne pas être amenée à soutenir notamment des projets en lien avec des énergies controversées comme le gaz de schiste ou les sables bitumineux. De même, le régime de retraite complémentaire ne choisira plus les actions d'entreprises parapétrolières qui ne sont pas engagées dans une démarche de transition écologique. La volonté de l'Ircantec *in fine*? Inciter les entreprises à prendre un virage en termes de développement durable. Les montants désinvestis permettront d'abonder le fond d'obligations vertes et le fonds en faveur des sociétés soutenant la transition écologique. Un principe de vases communicants donc, au profit de la planète. ●

## Un nouveau partenaire du dispositif Habiter mieux

**Le 26 septembre dernier, l'Agence nationale de l'habitat (Anah), l'Ircantec et le conseil départemental de la Marne ont signé une lettre d'intention qui marque l'intégration du département dans le dispositif Habiter mieux.**

Une expérimentation visant à contribuer au financement des travaux de lutte contre la précarité énergétique a été lancée début 2018 par l'Anah et l'Ircantec dans cinq régions. Elle vise trois objectifs principaux : aider les personnes retraitées à améliorer le confort de leur logement, faire baisser la consommation énergétique de leur logement et, mécaniquement, réduire leur facture énergétique pour leur redonner du pouvoir d'achat. Ce dispositif – qui prévoit notamment une aide maximum de 1 500 euros et un prêt à taux 0 % pour les ménages retraités bénéficiaires de l'action sociale du régime – illustre ainsi deux préoccupations majeures de l'Ircantec : soutenir la transition écologique et énergétique et innover dans le cadre de la transition démographique pour promouvoir le « bien vieillir chez soi ».

### Un dispositif appelé à évoluer

Le rapprochement avec le département de la Marne, où vivent plus de 17 000 retraités allocataires de l'Ircantec, permet de placer sous les projecteurs l'expérimentation du fonds social avec le programme public Habiter mieux et ouvre la voie à d'autres collaborations possibles. Certainement reconduit en 2019, ce partenariat solidaire et écologique est voué à être étendu sur le territoire national. ●

## Le partenariat avec France Alzheimer à l'heure du bilan

Lancé en 2017, le partenariat entre l'Ircantec et France Alzheimer porte ses fruits. Pour rappel, cette union d'associations présente dans toute la France a été créée en 1985 et poursuit quatre missions principales : soutenir les personnes malades et les familles, informer le public et interpeller les pouvoirs publics, contribuer à la recherche, former les aidants familiaux, les bénévoles et les professionnels de santé. Le partenariat noué entre l'organisme de retraite complémentaire et l'association concerne plus spécifiquement ce dernier point. La volonté de l'Ircantec est en effet de soutenir financièrement France Alzheimer pour que les aidants puissent accéder à une formation très concrète, coanimée par un bénévole et un psychologue. Cette formation, gratuite et d'une durée de quatorze heures réparties en sept modules, permet à l'entourage des personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer de mieux connaître les mécanismes de la maladie et de mieux communiquer avec les personnes en souffrance, tout en préservant leur équilibre personnel. En 2017, grâce à son soutien, l'Ircantec a permis à 220 familles affiliées au régime d'en bénéficier. Fort logiquement, ce partenariat marquant l'engagement solidaire de l'Ircantec a été reconduit en 2018. ●

## La pénibilité devrait bientôt être prise en compte par l'Ircantec

La loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites a mis en place un Compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P), transformé par l'ordonnance du 22 septembre 2017 en Compte professionnel de prévention (C2P). Concrètement, ce dispositif permet aux salariés titulaires de ce compte d'utiliser les points qui y sont inscrits pour notamment obtenir une majoration de leur durée d'assurance et abaisser leur âge légal de départ en retraite, dans la limite de huit trimestres. Or, jusqu'à présent, la réglementation ne comportait aucune disposition permettant aux affiliés du régime d'en bénéficier au titre de leur retraite complémentaire Ircantec. Un projet

d'arrêté a donc été transmis à l'Ircantec par les ministères de tutelle afin de garantir aux agents bénéficiant d'un départ anticipé à taux plein auprès du régime général ou du régime agricole des assurances sociales grâce à leur C2P d'en bénéficier dans les mêmes conditions à l'Ircantec. À l'occasion de sa séance du 26 septembre dernier, le Conseil d'administration de l'Ircantec a émis un avis favorable à l'égard de ce projet de texte. Ceci étant, pour être mis en œuvre, cet arrêté doit encore faire l'objet d'une publication au *Journal officiel*. ●

## Le droit de vote, un moyen d'agir

En tant qu'actionnaire, l'Ircantec dispose de droits de vote, à exercer lors des assemblées générales des sociétés dans lesquelles elle a investi au travers de ses réserves financières. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que ce droit est utilisé ! L'Ircantec a en effet mis en place une stratégie de vote très précise en 2013, s'intéressant de près à la gouvernance des entreprises, à la rémunération des dirigeants, à la féminisation des conseils d'administration, au soutien à la transition écologique... De mars à juin, durant la « saison » des assemblées générales, l'Ircantec a voté plus de seize mille résolutions sur l'ensemble du portefeuille avec, au cœur de chaque décision, le bien-fondé des orientations choisies par les dirigeants. Le taux d'opposition, c'est-à-dire le fait de voter contre une résolution, continue d'augmenter et atteint 47,5 % en 2018 contre 46 % en 2017. Trente sociétés – les vingt plus importantes du portefeuille, les cinq émettant le plus de CO<sub>2</sub> et les cinq qui détiennent le plus d'actifs échoués – font, de plus, l'objet d'un contrôle accru. Pour ces trente entreprises, le taux d'opposition est même passé de 51,6 % en 2017 à 53,2 % cette année. Cela démontre la volonté de l'Ircantec de faire entendre sa voix et d'être un actionnaire actif, bien décidé à peser sur les décisions prises par une entreprise. ●

### agenda

 Le 19 décembre 2018

## Réunion du Conseil d'administration de l'Ircantec

 Le 27 mars 2019

## Réunion du Conseil d'administration de l'Ircantec

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter le site Internet de l'Ircantec : [www.ircantec.retraites.fr](http://www.ircantec.retraites.fr)